

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY / M. MAURICE REY

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
14 Décembre 2018**

**OBJET : Convention de partenariat entre la direction générale de la police nationale -
unité du RAID échelon central, et le département des Bouches-du-Rhône.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Décembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver la réalisation de formations de sensibilisation à la gestion d'une situation de crise pour les personnels en charge de la sûreté ainsi que pour les chefs d'établissement du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention correspondante.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**